

Vu le code de l'Education, notamment son article L.713-9,
Vu le décret 84-1004 du 12 novembre 1984 modifié relatif aux IUT,
Vu les statuts de l'IUT,
Vu le résultat du vote du Conseil d'IUT du 12 mai 2011

La Directrice de l'IUT d'Avignon

ARRETE

Article 1 – Madame Hélène DOMINGUEZ, Maître de conférences à l'IUT d'Avignon, est renouvelée dans ses fonctions de Directrice de l'IUT de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse pour une durée de 5 ans.

Article 2 – Ces dispositions prennent effet à compter du 1^{er} juillet 2011.

Article 3 – Le Directeur Général des Services de l'Université d'Avignon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 20 mai 2011

La Directrice,

Hélène DOMINGUEZ

